

EN PREMIÈRE LECTURE...



L'importance du projet gouvernemental sur la restructuration scolaire oblige *PROSPECTIVES* à s'engager dans le débat. Dans une première étape, à l'heure où s'engage la consultation, nous avons cru rendre service en présentant d'abord, d'une façon objective et substantielle, le contenu de *L'école : une école communautaire et responsable*. Puis, en soulevant un certain nombre de questions qui surgissent à la lecture du document et en témoignant des premières réactions que provoque la proposition. Quitte, dans une deuxième intervention, en décembre, à approfondir l'analyse de certains aspects majeurs de cette « proposition ».

À cet effet, la direction de la revue a organisé une *table ronde* sur le Livre blanc, le 31 août dernier. Y ont participé : Jean-Paul Desbiens, Paul-Émile Gingras (CADRE), André Langevin (CECM), Azilda Marchand (CSE et AFEAS), Louis Normandeau (AIES), Gérard Saint-Onge (Conseil scolaire de l'île de Montréal) et Claude Tremblay (Direction régionale de Longueuil du MEQ). Accueillant tenants et adversaires du projet, levant des espoirs, des doutes et des résistances, la table s'est heureusement révélée à l'image du milieu et préfigurait ce que seront les tables régionales de consultation :

« Ce n'est pas difficile d'imaginer, disait l'un des participants, que s'il y a débat au Québec, ça va ressembler à tous égards à ce qui s'est passé ici aujourd'hui ».

Mais du coup était confirmé le bien-fondé de l'intervention de *PROSPECTIVES* : présenter le contenu, soulever des questions, témoigner des réactions. Les participants sont convenus de ne pas identifier chacune des interventions ni de publier un compte rendu intégral de la discussion, mais de laisser le rédacteur puiser librement dans leurs propos pour étayer la partie « questions et réactions ». Le projet d'article leur a par la suite été soumis pour approbation et il a été jugé conforme à la discussion.

LE LIVRE BLANC SUR LA RESTRUCTURATION SCOLAIRE

EN GUISE DE PRÉSENTATION

Les participants de notre table ronde connaissaient bien le milieu scolaire. Ils avaient tous vécu la réforme depuis les années 60, à divers niveaux et dans différents secteurs du système. Aptes présumément à la faire, ils avaient étudié le document. Pourtant leur compréhension et leur interprétation du texte variaient sensiblement :

« Il y a deux lectures presque diamétralement opposées ; du même document, écrit dans la même langue, il y a deux lectures ».

« Si j'analyse la répartition des pouvoirs, le document prête à une double compréhension : centralisation et décentralisation ».

« Il y a quelque chose que je remarque depuis le matin : on a une compréhension qui n'est pas univoque du Livre blanc. C'est le problème. »

De plus, nombre de questions demeuraient sans réponse : quels sont les pouvoirs réels du conseil de l'école ? comment fonctionne la nouvelle commission scolaire ? quel est le pouvoir de l'école sur la pédagogie, sur le choix du directeur et du personnel, sur le transport des élèves, sur l'intégration du primaire et des premières années du secondaire, sur la planification des enseignements professionnels, etc. ? comment se partage le soutien pédagogique entre l'école, la commission et la direction régionale ? à quel point le budget est-il décentralisé ? où en est la carte scolaire ? où loge l'école privée ?

« Nous-mêmes qui avons joué dans le texte, nous nous posons des questions sans réponse. C'est une urgence pour *PROSPECTIVES* de présenter le Livre blanc ; c'est à faire à tout prix... »

« La nouvelle commission scolaire, ça va être : composition, nominations, venant d'où, pour combien de temps, territoires modifiés ?... Ce n'est pas clair. Il faut absolument une présentation visuelle, schématique. Alors que nous qui avons joué là-dedans n'avons pas les réponses, imaginez-vous le commissaire moyen, l'électeur : c'est un service à rendre et un grand service ».

« Et une présentation faite par un autre agent que le ministère, parce qu'on voudrait qu'elle soit aussi objective que possible. Jusqu'ici, chaque présentation qui nous est faite est en même temps un peu de propagande ».

« Il faut le faire du point de vue de l'utilisateur, donc répondre à des questions, qui peuvent paraître simplistes au gens qui travaillent ça, le fonctionnaire, qui travaillent là-dedans depuis trois ou quatre ans. Pour l'utilisateur, l'article sera utile s'il comporte ça. »

C'est dans cet esprit que nous présentons d'abord le contenu du document. Objectivement et simplement, que dit le Livre blanc ?

QU'EST-CE QUE CE LIVRE BLANC ?

1. Une proposition du gouvernement (pp. 3-4).
2. Une année d'information, d'échanges, de législation (p. 94).
3. Une autre année d'implantation (pp. 95-96).

POURQUOI ?

1. Pour achever la réforme scolaire (pp. 5-16).
2. Pour résoudre des problèmes et satisfaire des attentes (pp. 17-34).
3. Pour revaloriser l'école (pp. 37-48).

EN FAISANT QUOI ?

1. Un nouvel équilibre du système : école, commission, ministère (pp. 49-72).
 2. Des aménagements sur 11 points particuliers (pp. 72-89).
-

QU'EST-CE QUE LE LIVRE BLANC ?

1. UNE PROPOSITION DU GOUVERNEMENT

(pp. 3-4)

Dans le prolongement de la réforme scolaire, le gouvernement propose un réaménagement des structures scolaires et des modes de fonctionnement. C'est une proposition de restructuration scolaire. Qui dit proposition entend « position que l'on veut mettre de l'avant, que l'on soutient, que l'on est prêt à défendre, mais qu'on ne saurait soustraire à la libre discussion » (p. 4). Ce n'est pas « une hypothèse exploratoire » (p. 94).

2. UNE ANNÉE D'INFORMATION, D'ÉCHANGES, DE LÉGISLATION (p. 94)

La proposition comporte des changements institutionnels importants et des conversions d'attitudes et de mentalités. Il faut informer d'abord la population : ce sera la tâche d'une « mission gouvernementale ». Des échanges publics permettront de recueillir des avis et des suggestions susceptibles d'améliorer le projet. Un projet de loi sera alors soumis à l'Assemblée nationale, puis étudié en commission parlementaire. Le processus s'étalera sur 1982-83.

3. UNE ANNÉE D'IMPLANTATION

(pp. 95-96)

La nouvelle Loi sur l'instruction définira les mécanismes d'implantation : un comité national de coordination avec pouvoirs d'enquête ; un comité local sur le territoire de chacune des nouvelles commissions scolaires, avec mandat d'élaborer la carte des écoles, de former les conseils d'écoles et l'assemblée de la commission, d'élaborer le plan de transfert des actifs et des personnels. Les rôles d'appoint dans cette mise en œuvre seront assumés par les directions régionales du ministère : information, écoute, soutien des comités locaux. La cohérence d'ensemble sera assurée par le ministre. « C'est dire que la nouvelle loi sur l'instruction publique pourra entrer en vigueur dans environ deux ans » (p. 96).

POURQUOI LE LIVRE BLANC ?

1. POUR ACHEVER LA RÉFORME SCOLAIRE

(pp. 5-16)

Dans la conjoncture des années 50, la réforme scolaire s'avérait une priorité. Cette réforme allait s'opérer au cours des années 60, « sous le signe de la démocratisation, de l'accessibilité, de l'utilisation rationnelle des ressources, de la responsabilité de l'État en matière d'éducation » (p. 7).

Si l'on réussit à construire des écoles, à recruter le personnel, à organiser les programmes et à regrouper les ressources, ou dut reporter la restructuration scolaire. Et celle-ci est depuis restée inachevée (pp. 8-10). Pourtant l'évolution scolaire et socioculturelle du Québec se poursuivait : Règlements des comités confessionnels (1974-75), Charte de la langue française (1977), Loi sur la fiscalité municipale (1979) (pp. 8-12).

Puis, en 1979, « L'École québécoise » faisait le point : « le renouveau scolaire devait être axé sur la qualité de la pédagogie et des apprentissages plutôt que sur les réaménagements de structures » (p. 12). C'était et c'est encore là le message du milieu scolaire. Cette valorisation de l'école mise sur le développement de projets éducatifs pris en charge par les agents éducateurs locaux et par les communautés locales (p. 13). Le renouveau pédagogique est en cours, mais il se heurte à des obstacles qui semblent tenir aux structures scolaires, à la répartition des pouvoirs, aux conventions collectives, aux règles de fonctionnement. Il faut « responsabiliser l'école » pour qu'elle puisse se revaloriser. Contenu pédagogique et structures sont interdépendants. D'où la nouvelle proposition de restructuration scolaire ou « phase II » de « L'École québécoise » (pp. 12-16).

2. POUR RÉSOUDRE DES PROBLÈMES ET SATISFAIRE DES ATTENTES (pp. 17-34)

La réforme est inachevée. L'école et son projet pédagogique butent contre les obstacles. Quels sont les problèmes concrets, les attentes des citoyens ? On peut regrouper ces questions autour des trois partenaires du système éducatif — l'école, la commission scolaire, le Ministère — et des rapports qu'ils entretiennent entre eux (p. 19).

POURQUOI LE LIVRE BLANC ?

L'école est « bloquée » (pp. 17-25)

- Les parents et les communautés locales ont peu de prise sur l'école (p. 20).
- L'école n'a pas le pouvoir de décisions requis pour prendre en charge son projet éducatif (pp. 21 et 23)
- L'école est instable dans son existence même et dans son personnel (p. 21).
- La taille excessive de beaucoup d'écoles, secondaires polyvalentes surtout, rend difficile le climat humain de qualité (pp. 21-22).
- Le transport scolaire est lourd de coûts humains, sociaux et pédagogiques (p. 22).
- Les conventions collectives, lourdes et rigides, envahissent et paralysent la vie de l'école. Elles minent le projet éducatif (pp. 22-23).
- Les personnels scolaires sont tiraillés par leurs allégeances syndicales et leurs préoccupations pédagogiques professionnelles (p. 23).
- Il n'est pas facile pour l'école de rendre des services à la communauté locale : instances décisionnelles, normes, conventions... (p. 24).
- Le principe et la pratique de l'exemption de l'enseignement religieux suscitent bien des malaises. Sont-ils discriminatoires ? (pp. 24-25).
- Il en est de même pour le statut juridique de l'école confessionnelle pour l'école publique et commune. Comme si le caractère confessionnel ne pouvait pas émerger du projet éducatif (p. 25).

La commission scolaire, une institution à l'heure de la vérité (pp. 26-29)

Ce sont moins les services que l'institution elle-même, que le statut et les rôles de la commission scolaire qui sont objets de critiques.

- Elle est davantage préoccupée de gestion que de pédagogie. Appareil de gestion lourd, centralisé, fonctionnarisé, politisé, elle semble constituer un écran entre l'école et le citoyen. Elle apparaît une instance bureaucratique éloignée du vécu scolaire, interposée (p. 26).
- Sa division par niveaux primaire et secondaire (43 commissions seulement sur 248 sont intégrées) et selon des critères confessionnels nuit à la continuité pédagogique et au pluralisme de l'école (p. 29).
- Le contexte juridique et administratif est changé — négociations centralisées, fiscalité municipale, méthode d'allocation budgétaire, Loi 101 — sans que le statut de la Commission scolaire ait été ajusté (p. 28).
- La lourdeur et le coût des structures de fonctionnement ne sont pas proportionnés aux ressources de soutien aux projets éducatifs locaux (p. 28).
- La situation est plus confuse encore sur l'île de Montréal, en raison du report de la restructuration et de la présence de multiples réseaux d'écoles (p. 29).

On reproche au ministère de l'Éducation son style d'action (pp. 30-31)

- Le ministère est perçu comme centralisateur et tentaculaire (p. 30).
- Il a des préoccupations souvent plus technocratiques et administratives qu'éducatives et pédagogiques (p. 30).
- Si l'on reconnaît au Ministère la responsabilité des grands encadrements — régime pédagogique, règles budgétaires, conventions de travail —, on dénonce la tendance à édicter, à tout normaliser, à imposer ses vues (pp. 30-31).
- Le ministère est perçu comme une machine puissante, lourde, lente, froide et lointaine comme toutes les bureaucraties d'importance (p. 31).
- Auto-suffisance, paternalisme, ésotérisme du langage, autoritarisme des décisions : autant d'attitudes qu'on entend dénoncer.

POURQUOI LE LIVRE BLANC ?

La dynamique des rapports entre ces trois agents du système (pp. 32-34)

- Dans un système, les rapports entre ses composantes influencent le vécu. Les attitudes et mentalités de chacune. Il y a interinfluence. Sans compter la pression des groupes et associations externes, des médias d'information. L'école est une arène privilégiée et elle n'a pas le statut requis pour se défendre (pp. 32-33).
- On peut identifier trois pôles ou racines de situation et de tâches à accomplir :
 - les structures, les pouvoirs et responsabilités, les règles de fonctionnement;
 - les règles d'encadrement : budgets, régimes pédagogiques, conventions collectives (sorte de code parallèle qui régit l'école) ;
 - les attitudes et les mentalités : méfiance, affrontement, passivité, corporatisme (pp. 33-34).
- D'où la présente proposition de restructuration scolaire, l'esprit des prochaines négociations des contrats de travail et un appel à un changement d'attitudes et de mentalités (p. 34).

3. POUR REVALORISER L'ÉCOLE (pp. 37-48)

L'objectif fondamental : développer l'école comme institution scolaire de base, en faire le pivot du système ; revaloriser l'école, la rendre responsable de son projet éducatif, la redonner à ses usagers et à ses agents.

Le projet éducatif (pp. 37-39)

- Par-delà l'école physique et les activités éducatives, il y a la communauté de jeunes et d'adultes réunis pour une relation éducative valable :
 - des étudiants, raison d'être de l'école ;
 - un personnel éducateur et son acte pédagogique, sa relation éducative ;
 - des parents, premiers éducateurs, premiers responsables, usagers privilégiés, qui ont le droit et le devoir de veiller à ce que l'instruction et l'éducation de l'école prolongent la famille, à ce qu'elles soient à leur convenance ;
 - un personnel de direction, dont la personnalité et le dynamisme font souvent la différence entre deux écoles.
- Mais l'école, c'est la démarche concertée de tous ces agents responsables qui prennent l'école en charge, qui définissent des orientations et des objectifs, qui mettent en œuvre des moyens et des pratiques, qui évaluent des résultats. L'école, c'est d'abord un projet éducatif.

Une école publique commune et communautaire (pp. 39-42)

- L'école du projet éducatif, c'est l'école commune, à responsabilité partagée. L'école négociée dans le respect des droits fondamentaux et du cadre général de l'école du Québec.
- Mais c'est une école qui a ses couleurs, ses options pédagogiques : c'est l'école communautaire. Où la communauté se donne à son école et où l'école se donne à sa communauté. Reflet des besoins et des valeurs d'un milieu, mais aussi lieu de services, foyer de culture, ferment d'éducation permanente.

Une relation éducative de qualité (pp. 42-44)

Le cadre général de l'école a été mis en place : équipements, personnel, ressources, régimes pédagogiques, programmes. Il reste aux communautés locales à s'approprier l'école, à créer un environnement, un climat de qualité, des conditions favorables à la relation éducative, à se donner un projet éducatif.

Le projet éducatif vise à l'essentiel (pp. 44-46)

Opter pour le projet éducatif et pour la qualité, c'est opter pour l'essentiel : créer un environnement éducatif le plus favorable possible au cheminement des étudiants, à leur développement personnel, à leurs apprentissages, à leur insertion dans une culture et dans une société.

Faire de l'école le pivot du système exige une refonte majeure (pp. 46-48)

Il faut revoir les pouvoirs, les rôles et les responsabilités. Il faut modifier des structures, des règles de fonctionnement, des mentalités.

- *Structures* : déplacer vers l'école des pouvoirs qui lui assurent l'autonomie requise pour porter ses responsabilités pédagogiques ;
- *Règles de fonctionnement* : donner plus de marge de manœuvre à l'école dans la gestion ; assouplir les conventions collectives ;
- *Mentalités* : des parents qui s'engagent ; un personnel qui dialogue ; une direction qui assume son leadership d'animation ; des activités éducatives articulées au projet éducatif ; des modes d'intervention des commissions scolaires et de l'État accordés à un système dont l'école est devenu le pôle principal.

EN FAISANT QUOI ?

1. UN NOUVEL ÉQUILIBRE DU SYSTÈME

Un nouvel équilibre du système s'impose entre l'école, la commission scolaire et le ministère de l'Éducation, un nouveau partage des rôles et des responsabilités des principaux agents du système scolaire.

L'école

L'objectif : faire de l'école le pivot du système et lui donner la maîtrise de son projet éducatif.

Les moyens : clarifier son statut ; assurer son pouvoir pédagogique et administratif.

CLARIFIER SON STATUT (pp. 51-52 et 58-59)

L'école obtient le statut juridique de *corporation* autonome (p. 51).

Le *conseil d'école* assume les pouvoirs et responsabilités de la corporation (p. 56).

Sa composition : de 8 à 13 membres, dont :

- une majorité de parents v.g. 6
- des représentants de la communauté v.g. 2
- le personnel (de 0 à 3) v.g. 3
- les élèves (au secondaire, 2^e cycle (de 0 à 2) v.g. 2
- le directeur d'école (sans droit de vote)

Et ce, suivant le mode prévu d'élection (p. 59).

Au choix du conseil, des *comités* : de parents, de vie étudiante, de pédagogie (p. 56).

Assurer la *stabilité* de l'école (la durée de la carte des corporations est de 5 ans) et du personnel (par les ententes nationales) (p. 58).

Faciliter l'adjonction du 1^{er} cycle du secondaire au primaire, selon les besoins de la communauté (p. 58).

Reconnaître le *statut linguistique* à un nombre déterminé d'écoles anglophones.

Protéger les droits et libertés de conscience et de *religion*. Publique et commune, l'école sera non discriminatoire ; la pratique de l'exemption sera supprimée et l'enseignement religieux et moral sera assuré dans le cadre d'un système d'options (p. 59).

ASSURER LES POUVOIRS PÉDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIFS (pp. 52-56)

Pour que l'école détermine ses orientations et mette en œuvre son projet éducatif, pour qu'elle assure les services d'enseignement, les services personnels et complémentaires, les services spéciaux et la formation des adultes, l'école aura des pouvoirs et responsabilités :

pédagogiques (p. 53)

déterminer les modalités d'application du régime pédagogique ;
définir les objectifs d'enrichissement des programmes ;
élaborer certains programmes locaux ;
définir son calendrier scolaire en tenant compte du transport ;
respecter le temps minimum prescrit pour les activités ;
établir un système d'évaluation des apprentissages ;
consigner les résultats scolaires ;
édicter les règles nécessaires à la discipline ;
consulter les parents, les enseignants et les élèves ;
recevoir les avis des groupes qui souhaiteront s'exprimer ;
participer à la réalisation de projets communautaires ;
organiser des activités de loisirs pour la communauté locale ;
offrir des services de garde et exiger des contributions financières.

administratifs (pp. 54-56)

Assurer à l'école un contrôle suffisant sur la gestion des ressources humaines, matérielles et financières :

humaines :

participer au choix et à l'évaluation du directeur et du personnel ;
agrée ou refuser le renouvellement de l'engagement du directeur ($\frac{2}{3}$ des voix) ;
élaborer un plan d'effectifs du personnel ;
attribuer les tâches ;
identifier les besoins de perfectionnement ;

matérielles :

agir comme propriétaire des immeubles : utiliser, louer, réglementer ; acheter et entretenir des équipements ; élaborer des projets d'amélioration ; recommander des révisions de la carte scolaire ;

financières :

préparer le budget selon les règles du ministère ; soumettre le budget à la commission scolaire ; gérer le budget ;
faire rapport à la commission scolaire.

La commission scolaire

Elle devient un lieu de services aux écoles et une table régionale de concertation. En conséquence, son statut et ses pouvoirs sont révisés.

LE STATUT (pp. 60-62 et 65-67)

- Elle est une *corporation* au sens du Code civil (p. 62).
- Elle est régie par un *conseil d'administration* (p. 61) ;
 - 1 représentant de chaque conseil d'école (18 ans, et non membre du personnel) ;
 - 3 représentants des responsables élus du M.R.C. ou, en leur absence, des conseils municipaux ;
 - 1 représentant (facultatif) des écoles privées ;
 - le directeur général est membre d'office, sans droit de vote ;
 - le président est élu parmi les représentants d'école ;
 - un exécutif de 5 membres, dont le président, le directeur général et s'il y a lieu, 1 représentant de l'école secondaire et 1 représentant du comité linguistique.
- Le nombre des commissions sera réduit de 250 à environ 100, pour être en concordance avec les territoires des M.R.C. (p. 65).
- Ces commissions scolaires seront « *intégrées* » (primaire et secondaire) (p. 65) ;
- Ces commissions scolaires seront *linguistiques* ou unifiées selon le cas, en garantissant l'autonomie de la minorité linguistique (p. 66).

LES POUVOIRS (pp. 62-64)

Au plan pédagogique (p. 62) :

- Répartir les services aux élèves en difficulté et les services spéciaux aux élèves en milieux économiquement faibles ;
- Répartir les services d'accueil et de francisation ;
- Répartir les options de formation professionnelle ;
- Coordonner les programmes de formation des adultes ;
- Informers la population ;
- Recevoir les demandes d'admission du territoire et établir la liste des inscriptions de chaque école ;
- Signer des ententes ;
- Répondre aux demandes de soutien des écoles.

Le personnel (p. 63) :

- Employer le personnel requis par les écoles ;
- Affecter le personnel aux écoles selon leurs besoins ;

Les ressources matérielles (p. 63) :

- Plan quinquennal d'utilisation des écoles et d'investissement ;
- Propriété des immeubles et entretien des actifs ;
- Règles de gestion, d'inventaire et d'achat regroupé ;
- Gestion du transport en concertation avec les écoles.

Les ressources financières (pp. 63-64) :

- Préparer et gérer le budget ; faire rapport au ministre ;
- Financement par 2 enveloppes non transférables :
 - Commission scolaire : administration générale, services informatiques et gestion ;
 - écoles : salaires, moyens d'enseignement, animation, aide à la pension, perfectionnement, équipements ;
- Nommer un vérificateur ;
- Pouvoir de taxation.

Le ministère

Compte tenu des rôles des écoles et des commissions scolaires, le ministère assure les encadrements nationaux et assure le respect des droits et le partage des ressources.

Au plan pédagogique (p. 69) :

Priorité, axe central : mise en œuvre et gestion des écoles et de leurs projets ;
Cadre général d'organisation et types de services à offrir ;
Règles de certification des études et régime pédagogique ;
Carte des enseignements professionnels et spéciaux ;
Règlements d'admission, d'inscription et du calendrier scolaire ;
Création d'écoles nationales et régionales.

Le personnel (p. 69) :

Conditions de travail des personnels et négociations avec les centrales syndicales ;
Attributions des corps d'emploi, classification, qualification ;
Formation, perfectionnement, évaluation ;
Les ressources matérielles (p. 69) :
Conditions d'octroi des contrats en immobilisations ;
Autorisation des projets d'immobilisations ;
Règles de gestion et d'aliénation des biens.

Les ressources financières (p. 70) :

Règles de financement des écoles et des commissions scolaires ;
Répartition des ressources pour l'enseignement et modes de subventions ;
Approbation des budgets des commissions et des écoles ;
Règles des rapports à lui soumettre.

Les modes d'intervention (p. 70) :

Évaluation d'ensemble du système ;
Structures et effectifs allégés ;
Des directions régionales axées sur le soutien des commissions scolaires et des écoles, plutôt que des bras ministériels.

Institution d'une fonction de « protecteur de l'élève » (p. 71).

2. AMÉNAGEMENTS PARTICULIERS

LA NOUVELLE CARTE DES COMMISSIONS SCOLAIRES (pp. 72-74)

Les territoires des commissions scolaires correspondent à ceux des municipalités régionales (M.R.C.). Sauf exception. L'île de Montréal sera divisée en 8 commissions francophones et 5 anglophones. Les services communs, v.g. aide aux milieux économiquement faibles, informatique, services juridiques et médicaux, services de dette et emprunts, pourront dépendre d'une corporation formée des présidents des 13 commissions scolaires de l'île.

LA CARTE DES ÉCOLES (p. 74)

Le comité d'implantation élabore une liste des écoles pour 5 ans. Les parents ont le choix d'inscrire leurs enfants dans l'une ou l'autre des écoles du territoire, mais sans frais de transport ou de pension. Les écoles alternatives pourront poursuivre les expériences en cours et de nouvelles écoles peuvent être inaugurées.

LES DROITS LINGUISTIQUES (pp. 75-76)

Le comité d'implantation établit pour 5 ans la carte des écoles françaises et anglaises. Le statut linguistique anglophone sera accordé aux écoles dont la langue d'enseignement est l'anglais et leurs rapports de régie interne pourront être rédigés en anglais. Si le nombre de la minorité est insuffisant, il pourra exister 2 corporations d'école dans le même bâtiment. Un comité linguistique sera constitué lorsque, dans une commission scolaire, il y aura 3 écoles anglaises représentant au moins 10% de la population scolaire. Le président du comité linguistique représentera la minorité à l'exécutif de la commission. Des ententes assureront la présence des écoles anglaises sur les comités ministériels et l'échange d'enseignants de langue seconde.

LES DROITS ET LIBERTÉS DE CONSCIENCE ET DE RELATION (pp. 77-80)

Les garanties religieuses ne dépendront plus des comités confessionnels, mais seront insérées dans la Loi de l'instruction publique. Des garanties juridiques établiront le droit des parents d'exiger de l'école publique un enseignement religieux conforme à leurs convictions. Le droit s'exercera sous la forme d'un système d'option. L'école pourra même enseigner une autre religion que les religions catholique et protestante. L'enseignement religieux sera soumis aux règlements des comités confessionnels et les comités détermineront les critères de compétence des professeurs et approuveront les programmes. Les services de pastorale seront maintenus. Il y a donc possibilité d'un choix de projet éducatif explicitement inspiré des valeurs religieuses et de la reconnaissance officielle de ce caractère confessionnel de projet de l'école. En attendant, les statuts actuels de l'école sont maintenus pour 3 ans. En conséquence, on révisera les pouvoirs et responsabilités des comités catholique et protestant. Les postes de sous-ministres associés seront maintenus.

LES SERVICES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (p. 81)

Chaque école devra favoriser l'intégration des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Le Ministère établira la carte nationale des services spéciaux offerts à ces élèves. À l'aide d'un comité consultatif, la commission scolaire se donnera une politique d'intégration et l'allocation budgétaire en tiendra compte. Le ministère pourra établir pour ces élèves en difficulté des écoles spécialisées à vocation nationale ou régionale.

LES SERVICES DE FORMATION PROFESSIONNELLE (p. 82)

Le ministère tiendra à jour une carte nationale des options professionnelles et il y aura des écoles nationales et régionales. La gestion de telles écoles, comme pour les élèves en difficulté, pourra être confiée à la commission scolaire, à l'école ou à un administrateur relevant du ministère. Chaque commission prépare un plan de développement de l'enseignement professionnel et répartit entre les écoles les allocations budgétaires. L'ensemble des élèves doit avoir accès aux équipements de base exigés par les activités d'initiation à la technologie.

LES SERVICES EN MILIEUX ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES (p. 83)

La carte des zones économiquement faibles sera mise à jour. La commission scolaire répartit les services spéciaux et les défraie à l'aide de subventions spécifiques du ministère et de sommes spéciales provenant de la taxe scolaire.

LES ÉCOLES PRIVÉES (pp. 83-84)

Dans ce cadre nouveau du système scolaire, les écoles privées sont incitées à un rapprochement avec l'école publique. Elles sont invitées à participer, à titre de membre associé, à la vie et aux travaux de la commission scolaire, à mettre en commun, à collaborer, v.g. engagement de personnels en disponibilité, intégration des élèves en difficulté, activités de perfectionnement, services complémentaires, services informatiques, transport scolaire, services d'équipement. Les conditions d'obtention de permis et de subventions seront revues : le ministère a entrepris à cet effet une démarche avec les associations d'institutions privées.

L'ÉDUCATION DES ADULTES (pp. 85-86)

D'ici la définition d'une politique globale, on procédera à des réaménagements provisoires. Les 79 S.E.A. (Services d'éducation des Adultes) relèvent actuellement des commissions scolaires régionales et des commissions scolaires intégrées (69 catholiques et 10 protestantes). Les structures régionales et nationales seront maintenues d'ici la refonte. Les nouveaux S.E.A. seront rattachés à des commissions scolaires, mais pourront couvrir plus d'un territoire. Mais l'on veut que chaque école porte le souci de l'éducation des adultes, qu'elle organise des activités destinées aux adultes pour s'insérer davantage dans la communauté. Elle pourra exiger des usagers qu'ils défraient une partie des coûts de tels services et demander des subventions. On prévoit des ententes entre les nouveaux S.E.A. et les écoles, pour éviter des réseaux parallèles d'activités.

L'IMPACT SUR LES PERSONNELS (pp. 86-88)

La nouvelle carte scolaire aura un impact sur les structures syndicales et les unités d'accréditation, sur le transfert des personnels, sur les conditions de travail : modifications de droits, transferts des personnels dans les nouvelles commissions, engagements à l'intérieur du territoire, intégration d'employés affiliés à des syndicats différents, harmonisation de conditions de travail variables. Les centrales syndicales seront donc appelées à entreprendre des démarches de restructuration et de redéfinition.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES (pp. 88-89)

La responsabilisation de l'école exige d'apporter des assouplissements aux conventions collectives actuelles. Ce sera la matière des négociations. L'esprit est de permettre à l'école d'affecter son personnel en fonction de son projet éducatif.

QUESTIONS ET RÉACTIONS

Actuellement, une « mission gouvernementale » parcourt le Québec pour expliquer à la population la nature du projet de restructuration scolaire et recueillir ses questions et suggestions. *PROSPECTIVES* croit rendre service en faisant connaître au milieu les questions et les réactions de sa table ronde du 31 août dernier.

De la discussion ont surgi trois types de questions. Les premières sont d'ordre factuel et touchent à la *réalité et au fonctionnement* du nouveau système. Les deuxièmes tiennent à la *signification générale* du projet. Les dernières ont trait à la situation actuelle et aux *conditions de succès* de la réforme.

Les participants n'ont évidemment pas tout considéré, ni accordé le même poids aux questions soulevées. Le projet comporte tellement d'aspects : structures, pouvoirs et rôles des partenaires, professionnalité, questions linguistiques, rapports de l'école et du milieu, pédagogie.

Enfin, pour être fidèle aux interventions des membres de notre groupe de travail et pour en conserver le cachet et la saveur, nous avons choisi de citer les intervenants dans le style spontané d'un tel échange.

1. Réalité et Fonctionnement du nouveau système

Une mission gouvernementale informe actuellement la population. Elle explique le projet. Cela s'impose. Même pour des lecteurs avertis, nombre de questions demeurent sans réponse : « Il y a d'abord des questions purement objectives et aucunement vicieuses, des questions de compréhension... »

LE NOUVEAU RÔLE DE L'ÉCOLE.

Qui dit *rôle*, entend droits et obligations en rapport avec le statut et une fonction. Il est difficile de distinguer dans le texte : responsabilités et pouvoirs, droits et devoirs. Mais plus difficile encore de tracer les limites, les lignes de démarcation. Ainsi :

« C'est quoi définir le calendrier scolaire dans le cadre des règlements ? »

« Jusqu'où l'école peut-elle décider du temps alloué aux disciplines ? »

« Que signifie : élaborer certains programmes ? »

« Qu'entend-on par « modalités d'application du régime pédagogique ? »

QUELLE EST LA MARGE RÉELLE DE MANŒUVRE DE L'ÉCOLE ?

« Ce sont les 6% qui constituent actuellement la marge des commissions scolaires ».

« C'est la petite différence entre une motoneige et le « ski-doo » de Bombardier ».

« On lui donne des responsabilités : lui donne-t-on aussi les pouvoirs ? »

« Les agents du milieu vont avoir la haute main sur l'école ».

COMMENT SE FAIT LE CHOIX DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ?

« À tous les ans, le mandat peut être renouvelé aux 2/3 des voix ».

« Le choix s'opère à partir d'une liste de candidats ».

« Il y a des choix conditionnels à ceux des autres écoles ».

« Est-ce que, comme larrons en foire, chaque représentant des écoles à la commission scolaire, va tenter d'arracher son candidat ? »

L'ÉCOLE CHOISIT-ELLE SES ENSEIGNANTS ?

« Comment chemine le plan d'effectifs élaboré par une école ? »

« À la commission, dans la mesure où l'on est capable, on répond aux besoins de l'école ».

« Il y a une dynamique dans le fait que la commande vient d'en-bas ».

« Il y a un besoin identifié de tel enseignement professionnel dans une école : où et comment se prend la décision ? »

« Il y aura une planification générale faite à Québec ».

COMMENT FONCTIONNE LE CONSEIL DE L'ÉCOLE ?

« En quoi diffère-t-il du conseil d'orientation actuel ? »

« Le conseil a-t-il un contrôle suffisant du projet éducatif, des ressources humaines et financières ? »

« Cela ressemble davantage à des pouvoirs de recommandation ».

« Le Conseil est partie prenante, mais il est rarement décisionnel ».

LA COMMISSION SCOLAIRE

« Est-il logique d'avoir encore une commission scolaire dans les structures définies ? Est-ce un organisme-tampon ? »

« Quel sera le territoire de la commission scolaire ? »

« Combien y aura-il de commissions scolaires ? Quelle est la carte ? »

« La nouvelle commission aura-t-elle le pouvoir de réaliser ce que font déjà les commissions scolaires ? »

« Les commissaires sont-ils nommés par Québec ? »

« Comment se partage l'organisation du transport entre les écoles et la commission ? en particulier quand l'école intègre le primaire et le secondaire ? »

LES DIRECTIONS RÉGIONALES. QUEL SERA LEUR RÔLE EXACTEMENT ?

« Le ministère et les bureaux régionaux assureront le soutien pédagogique ».

« La commission scolaire se limitera à répartir les sous ».

« Il y aura des résidus de gestion pédagogique à la commission scolaire en concurrence avec les bureaux du ministère ».

LES PARENTS ONT-ILS PLUS DE POUVOIR QU'AUJOURD'HUI ?

« Si les parents sont au Conseil et en majorité, ils vont savoir ce qui se passe dans l'école ».

« Mais les parents n'ont pas plus de pouvoir. Les décisions doivent toujours être soumises ailleurs : à la commission, au ministère ».

« Il n'y a plus de négociations au plan local ».

OÙ SONT LES ENSEIGNANTS ?

« Ils sont drôlement absents du projet ? »

« On dit : on a des maîtres ; ils sont instruits et bien payés ; on doit les épousseter un peu, mais s'appuyer sur leur conscience professionnelle ».

« Au lieu des spécialistes, dont on a abusé, on utilisera les enseignants : par un juste retour des choses ».

« Oui un retour des choses qui n'est pas nécessairement juste ! »

« Au moment où on allait consolider des choses avec des enseignants qui ont en moyenne 20 ans d'ancienneté, que va provoquer le nouveau projet ? »

« Et dans 10 ans, il se retrouvera quelqu'un d'autre pour tout chambarder ! »

Donc des questions de compréhension du fonctionnement du nouveau système. Sur la place de l'école privée et de l'école alternative. Sur le financement. Que fera-t-on qu'on ne peut faire actuellement ? Les problèmes pédagogiques ont-ils plus de chance d'être réglés ? Et les étudiants dans cette réalité nouvelle ? Il y a donc place dans l'échange public pour une première série de questions d'ordre informatif.

2. La signification générale du projet

Le projet gouvernemental prête à des lectures, à des interprétations diverses et opposées. On le constate dans les interventions actuelles des corps intermédiaires. Notre table ronde n'a pas manqué d'être divisée sur le sens profond de la proposition de restructuration scolaire. Il y a là matière à discussion avec le gouvernement. Voici donc quelques réactions du groupe de travail, dont devra tenir compte la mission gouvernementale.

UNE OPÉRATION-DÉTOUR

Le projet identifie des problèmes à résoudre, fixe l'objectif de la revalorisation de l'école et propose comme mesures correctives un nouveau système scolaire. La réalité de la démarche est à l'inverse :

« On veut implanter de nouvelles structures, v.g. changer la commission scolaire, déconfessionnaliser l'école, établir un système sur une base linguistique et, à partir de ces intentions, on identifie des problèmes et des objectifs qui justifient ces mesures ».

« S'agit-il là des vrais problèmes de l'école, des problèmes que la consultation avait identifiés comme les priorités ? »

« La pédagogie en a-t-elle pour son compte ? »

« Le projet s'inscrit dans le développement politico-social du Québec, dans le projet social du Parti québécois ».

« C'est une espèce de détour politique pour vider certaines querelles, certains problèmes, v.g. relations du ministère et des commissions scolaires, professionnalité, conventions collectives et comportement syndical ».

« La problématique apparaît fonction de réformes décidées plus que de problèmes de l'école ».

« Le réaménagement du territoire par régions, c'est une vieille volonté du PQ, auquel doit s'ajuster l'école ».

« C'est une idéologie, mais aussi une volonté de créer des structures plus accessibles au pouvoir politique ».

UNE VOLONTÉ DE DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME VERS L'ÉCOLE

Pour d'autres, le projet n'a rien de « machiavélique » : c'était clair dès le début : il s'agit d'une volonté explicite de décentralisation, d'un pas vers le gouvernement régional, vers le pouvoir de l'école.

« Je ne peux pas accepter que ce soient des stratégies. Ou si c'est une stratégie de vente, elle ne nous scandalise pas. C'est une volonté explicite, qui ne comporte pas d'intentions cachées ».

« Il y a là une dynamique qui va changer l'école. Actuellement, il y a blocage. À partir du moment où l'école peut offrir des choses différentes, une dynamique nouvelle est introduite dans l'école ».

« Sans doute, il faut une planification. Elle existe déjà : ce sont de grandes balises. L'autonomie ne va pas jusqu'à les refuser ».

« La volonté de décentralisation est maintenant là, inscrite dans le sous-titre du livre : « une école communautaire ». Ça ne peut plus se passer comme avant ».

« Le jour où les parents vont poser des questions bien simples : « pourquoi faites-vous ça ? » et qu'ils n'obtiendront pas de réponse, les choses vont changer. Les parents ne toléreront pas longtemps les grosses erreurs. Ça introduit une dynamique nouvelle dans le système ».

« L'école communautaire viendra par un coup de barre dans les structures ».

« Le projet rapproche l'école publique comme modèle de fonctionnement de l'école privée — et c'est heureux — : « on est en train de donner à l'école publique la liberté de l'école privée ». Donnons au monde ce qu'il veut : des valeurs sûres comme dans l'école privée ».

ET, EN RÉALITÉ, PLUS DE CENTRALISATION...

« C'est un discours décentralisateur ; en pratique, ce n'en est pas ».

« On a rapatrié le développement pédagogique dans les bureaux régionaux. La commission scolaire ne gère que des sous. Il ne reste que des résidus de développement ».

« En fait, on refile aux commissions scolaires des mandats sans leur fournir des pouvoirs réels, ce qui veut dire en fin de compte des pouvoirs financiers ».

« C'est de la normalisation morale, outrancière, du gouvernement ».

« C'est un système éminemment centralisé. Québec entre en relation plus qu'avant avec l'école de la base. C'est Québec qui se développe aux dépens des commissions scolaires traditionnelles ».

« C'est une utopie qui, dans cinq ans, va conduire à la plus grande centralisation qu'on ait connue. Tout est décrété par Québec ».

UN LIVRE QUI PARLE AUX SYNDICATS

« Ça prépare les négociations ».

« Ça amorce le climat. Le bien de l'enfant, cette fois-ci, on va y voir : arrêtez vos exigences. Et le gouvernement s'en vient avec ça ! »

« C'est bien sûr que le syndicat ne pourra plus déterminer le nombre de minutes d'enseignement : ça ne sera plus ça. Le syndicat ne pourra plus exiger que l'enseignant garde son salaire, s'il n'est pas choisi. Il y aura à prévoir la sécurité et du recyclage. Mais les règles changent : le budget étant une enveloppe de base, l'école décidera quoi en faire, quels enseignements donner, quels professeurs choisir, quelles dimensions donner aux classes ».

« Et vous pensez que le syndicat va permettre ça ? »

« Le vrai gros problème, c'est le syndicalisme, tel qu'il est pratiqué ».

Y A-T-IL CONTINUITÉ ENTRE CE LIVRE ET L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE ?

Sous une autre forme, la question revient : le présent projet est-il en continuité avec la politique de développement régional ou avec l'*École québécoise* ?

« À partir de la consultation sur le Livre vert, on en était arrivé à des consensus sur le contenu des programmes, sur la pédagogie, le projet éducatif. Il n'y avait plus de grosses chicanes là-dessus. Pourquoi parler maintenant de changement de mentalités ? »

Le projet gouvernemental prête donc à des interprétations diamétralement opposées. « Certains s'imaginent que toutes les écoles deviennent des écoles de l'État et d'autres croient qu'ils vont pouvoir posséder leur école. Les directeurs voient venir les parents leur dire quoi faire dans leur école. Les administrateurs disent que ça ne changera rien, parce que le financement, c'est ce qui influence la pédagogie et ce n'est pas l'école qui va avoir en main le financement ». Les échanges publics devraient être l'occasion pour la mission gouvernementale de clarifier la signification générale du projet.

3. Les conditions de succès de la réforme

LES PARENTS ET LE MILIEU PEUVENT-ILS CHANGER L'ÉCOLE ?

« Le rôle des parents va-t-il changer ? Le milieu va-t-il se sentir plus près de l'école dans les nouvelles structures ? »

« Pourquoi n'y a-t-il pas plus de parents qui s'intéressent à l'école ? Est-ce que la confiance est disparue ? Les parents vont-ils perdre pied dans la complexité du système ? C'est ça qu'il faut résoudre ».

« Les parents ne sont pas passés par l'école secondaire actuelle ».

« Les parents deviennent-ils plus aptes à participer ? Ont-ils plus de pouvoir pour gérer leur école ? Est-ce que ce sont les personnes les plus aptes à le faire ? Les parents ont perdu confiance dans le milieu scolaire, parce qu'ils y ont toujours été perçus comme des incompetents. Élever une famille rend apte à juger des finalités de l'école (p. 38) : c'est à voir ! »

« Trouvera-t-on les parents pour s'impliquer dans deux ou trois mille écoles ? »

« L'expérience des parents peut faire en sorte qu'ils soient en mesure de poser des questions et d'améliorer le produit par ces questions ».

« On parle de trois partenaires dans le système : on semble oublier le milieu. Il faudrait s'interroger davantage sur le milieu : relations avec l'école, influence de l'école sur le milieu, parents et pédagogie, milieu rural et milieu urbain ».

« La réforme scolaire de la phase 2 n'est pas en continuité avec celle de la phase 1 ».

« Il faudrait se demander ce qu'aurait été le Livre blanc, s'il avait été écrit par le ministre Morin. Nous sommes dans la continuité de la pensée des ministres Laurin et Léonard ».

« Le Livre blanc se défend bien (p. 14) d'être en rupture avec le livre orange : il y a des obstacles et on les lève ».

LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

L'école va-t-elle pouvoir réaliser ce qu'on lui assigne comme tâche ? La base a-t-elle l'autonomie requise pour remplir les fonctions qu'on lui confie ? La pédagogie va-t-elle être enrichie par cette réforme ? Les règles du jeu vont-elles sensiblement changer ? Que se passe-t-il concrètement dans le choix de l'école par les parents ? Est-il possible de gérer autre chose que le style éducatif et les services complémentaires ? Que reste-t-il une fois décidés, hors de l'école, les règles budgétaires, les programmes, le régime pédagogique, l'admission et la certification, les conditions de travail, le transport, etc. ?

LE CLIMAT

Le Livre blanc insiste sur les changements d'attitudes et de mentalités nécessaires au succès de la réforme. Comment vont s'effectuer ces changements ? Que fera-t-on pour les provoquer ? Comment va-t-on rétablir le climat de confiance ? Les portes sont ouvertes : qu'a-t-on prévu pour inciter le milieu à y entrer ? La dynamique du nouveau système suffira-t-elle à changer le climat ?

L'INFORMATION

Toutes les questions précédentes posent un sérieux problème d'information. Non d'une « information propagande », d'une « information biaisée » par les auteurs de la proposition ou ses adversaires déclarés, mais d'une information objective. D'une consultation aussi, puisque la consultation est un facteur de démocratie. « Les gens ne savent plus ou donner de la tête ». Et pourtant, « y a-t-il une nation qui ait mis autant de papier, autant de réflexion sur l'école que la nôtre ? »

Ainsi s'est engagé le débat autour de la table ronde de *PROSPECTIVES* en août dernier. Nous avons cru que les échanges publics sur le Livre blanc seraient à l'image de cette discussion. En conclusion, les participants ont jugé utile de présenter le contenu du projet et de soulever les questions qui surgissent spontanément à sa lecture. Le résumé et cette grille d'analyse rendront-ils service ? Nous le souhaitons.